



Genoud (Brailard) François, Sudan Stéphane

Projet HAE/ESCADA - Programme informatique de gestion

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 12.10.17

Transmission au CE : *18.10.17

Dépôt et développement

Introduction

Suite au projet HAE de 2007, à sa validation du 20 mars 2012 et à sa réalisation prévue entre 2012 et 2017 ainsi qu'à la question posée par Olivier Suter et Giovanna Garghentini Python et la réponse du CE, il nous paraît important aujourd'hui de revoir certaines options prises et ainsi offrir un service de gestion compétent dans les différentes strates administratives et fonctionnelles des institutions de l'enseignement de notre canton.

Situation actuelle

De nombreux problèmes techniques et opérationnels n'ont fait que retarder ce projet ambitieux. De nouvelles pistes ont été trouvées pour tenter de les surmonter ou de les contourner. En exemple, à la suite de nombreux problèmes de compatibilités et informatiques, les écoles primaires ont été équipées d'un autre système – Priméo – qui fait actuellement ses preuves.

Le secondaire I, lui, est équipé, en majorité, d'un système Academy Manager qui donne également satisfaction et une base de données de 21'000 élèves et 990 professeurs qui en sont – ou ont été – les bénéficiaires. Ce système en place – ou à mettre en place dans la partie germanophone – est pour l'heure efficient et son coût modéré et léger dans sa gestion.

A l'heure des économies et au risque de voir le coût des 15'960'000 francs voté en 2012 grossir au fil des problèmes rencontrés, la demande d'un système de gestion commun demandé par les écoles du secondaire II et la volonté louable du CE d'uniformiser ces systèmes montrent leurs limites d'application technique sur l'intégralité des niveaux d'enseignement de notre canton. D'ailleurs, le tir a été corrigé en mettant au service du primaire le système Primeo.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de faire un rapport sur la situation actuelle de ce projet et d'étudier la possibilité d'utilisation d'un système existant au secondaire I comme solution permanente ou de proposer l'uniformisation d'un moyen pour ce cycle en y joignant le solde des CO alémaniques tout en y apportant le financement étatique (mise en place et fonctionnement) pour les CO alémaniques et français, ainsi que de poursuivre le travail d'harmonisation en suivant le projet au niveau du secondaire II selon l'agenda modifié dans le rapport 2015-DICS-66 au travers du volet II.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).